

ORDRE DU JOUR :

1°) Election du Maire,

2°) Détermination du nombre des Adjoints,

3°) Election des Adjoints,

4°) Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints,

5°) Détermination des postes de conseillers délégués et fixation de leurs indemnités,

6°) Charte de l'élu local : droits et devoirs prévus aux articles L.1111-13 et L. 1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (ci-joints).